

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

**MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 195

présenté par

Mme Cariou, Mme Bagarry et M. Villani

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 27 à 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le mécanisme dérogatoire de « mesures compensatoires » qui permettrait à certains d'obtenir une autorisation de prise de contrôle malgré la constatation d'un phénomène d'accaparement de terres.

Ces dérogations, dont la rédaction est suffisamment floue pour ouvrir la voie à une interprétation très large, telle qu'une compensation financière, seront inévitablement source de contentieux et fragiliseront ainsi l'ensemble du dispositif.

De nombreux requérants habiles s'en saisiront pour contourner les contrôles en toute légalité. L'ensemble des mécanismes dérogatoires prévus par ce texte apporteront ainsi une assise juridique et une certaine légitimité à l'accaparement des terres par le biais du phénomène sociétaire.